

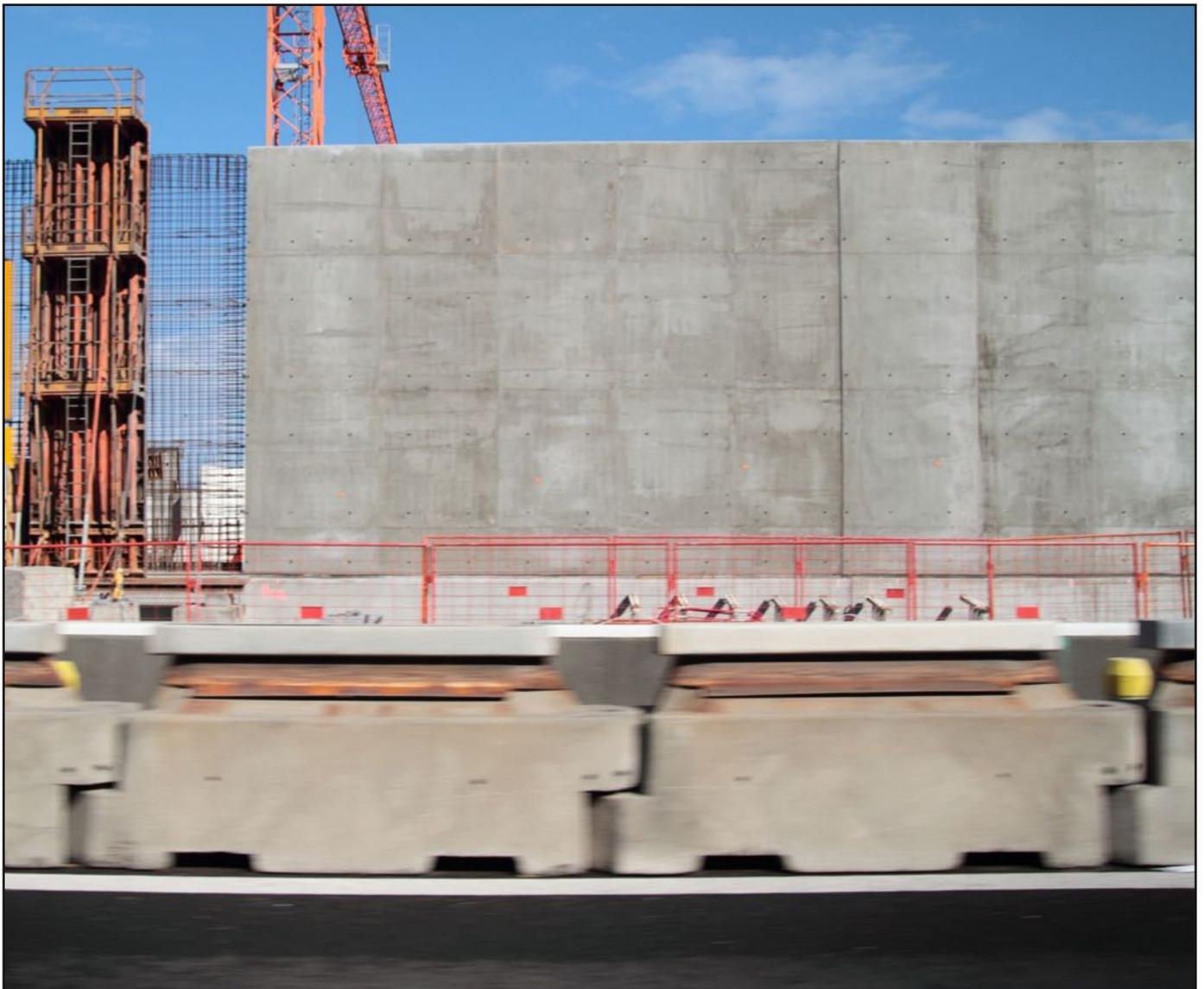
Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18726 - 73ÈME ANNÉE

Les Réunionnais contraints de payer les inévitables surcoûts d'un projet pharaonique

250 millions d'euros de plus pour la route la plus chère du monde



En pleine campagne des élections législatives, la Région Réunion se prépare à adopter une rallonge budgétaire de 250 millions d'euros pour la route la plus chère du monde. En effet, la route en mer connaît son premier dérapage budgétaire. Compte-tenu de la nature du projet, ce ne sera pas le dernier. Les Réunionnais seront donc mis à contribution.

Depuis plusieurs jours, il est question d'une rallonge budgétaire de 250 millions d'euros pour le chantier de la route en mer. En effet, comme cela avait été annoncé par l'Alliance dès 2010, la Région Réunion ne peut pas respecter l'enveloppe prévue qui s'élève tout de même à 1,6 milliard d'euros, et qui fait de la route en mer, dite nouvelle route du littoral (NRL), la route la plus chère du monde selon France 2.

Si cette affaire arrive au niveau des élus, cela trouve son explication dans un fait très simple : le dépassement des crédits est pris en charge par la Région Réunion, ce qui a donc un impact sur les finances des Réunionnais.

L'équivalent du Boulevard Sud

Cette somme de 250 millions d'euros mérite qu'on s'y attarde. Avec un tel budget, la Région dirigée alors par Paul Vergès avait réalisé le Boulevard Sud de Saint-Denis, avec des ouvrages tels que le pont de la Rivière des Pluies qui intégrait l'emprise du tram-train, la tranchée couverte ou le rond-point de Gillot. Avec 250 millions d'euros, la Région Réunion aurait aussi les moyens de construire 10 lycées, avec le complément habituel des fonds européens pour une telle action. 250 millions d'euros, c'est aussi l'équivalent de 9 années de subvention pour la filière canne-sucre pour qu'elle puisse faire face à la fin du quota sucrier. Enfin, 250 millions d'euros, c'était près de la moitié du budget initial de la route des Tamariens.

Cette somme vise donc à faire face aux aléas d'un chantier que les Réunionnais n'ont pas choisi, mais dont ils vont devoir financer une poursuite toute aussi aléatoire. En effet, l'idée de construire une troisième route du littoral remonte à l'époque où l'État était le propriétaire des routes nationales et prenaient donc les décisions à ce sujet. L'acte 2 de la décentralisation voté en 2003 prévoyait de transférer cette compétence à la Région

Réunion. Paul Vergès ne voulait pas que les Réunionnais héritent d'une situation désastreuse sur ce point. En effet, la route du littoral est impossible à sécuriser, tout comme la RN5 qui dessert Cilaos.

Conséquence des régionales de 2010

La fermeté de Paul Vergès a alors obligé l'État à conditionner ce transfert à une importante contribution de la France à des crédits d'investissements pour La Réunion. Cela s'est concrétisé par le Protocole de Matignon signé en janvier 2007. Il prévoyait au total 3 milliards d'euros de financements croisés de la Région et de l'État, dans des projets susceptibles de créer des dizaines de milliers d'emplois. C'était l'assurance vie de l'économie réunionnaise au moment où le monde allait plonger dans la crise des subprimes et ses conséquences.

L'État devait donc contribuer financièrement à la construction du tram-train, tandis que la Région Réunion faisait de même pour la réalisation d'une nouvelle route du littoral qui devait remplacer l'actuelle. Les routes nationales étant alors encore sous la compétence de l'État, ce sont donc ses services qui ont choisi un tracé s'éloignant de la falaise mixant des tunnels, des viaducs et des digues, plutôt qu'une route passant par les hauts ou intégralement en tunnel. Ce choix s'était fait sur la base du projet le moins coûteux à réaliser, à hauteur d'un investissement de 930 millions d'euros. L'État était le financeur majoritaire. Les deux partenaires avaient prévu dès le départ les surcoûts liés aux inévitables aléas d'un chantier qui devait se terminer en 2017. La prise en charge des dépassements devaient alors se faire en proportion de la contribution initiale de chaque institution. Autrement dit, l'État devait prendre en charge la majorité des surcoûts.

Mais l'accord signé par Didier Robert et François Fillon après le changement de majorité régionale a tout remis en cause. Le tram-train et la nouvelle route du littoral ont été

supprimés, remplacés par une route en mer à six voies. L'accord ne disait rien de la prise en charge des inévitables dépassements. La réponse est donc maintenant connue, elle est très claire : la Région Réunion devra payer.

Et ce n'est qu'un début...

L'état actuel du chantier montre qu'il est loin d'être terminé, il n'en est qu'à son début. 7 ans après l'élection de Didier Robert, un échangeur relié à aucune route a été inauguré, les premières piles du viaduc sont posées, et les matériaux destinés à la construction de la digue en pleine mer n'ont pas encore été trouvés. Sur la base de ces piétements avancés, le dépassement est donc déjà de 250 millions d'euros. Ce sera loin d'être le dernier, d'autant plus que le financement initial n'a pas prévu l'indispensable raccordement de l'éventuelle future route au réseau actuel.

Le calendrier choisi pour faire passer l'addition n'est d'ailleurs pas innocent, c'est le moment de la campagne des élections législatives. Il est encore temps de stopper cet investissement hasardeux qui s'oppose aux orientations actées dans l'Accord de Paris sur le climat. C'est une question de protection des deniers publics. Car la route en mer apparaît véritablement pour ce qu'elle est en réalité : un gouffre financier qui profite aux multinationales du BTP.

M.M.

Edito

Ericka Bareigts et Monique Orphé mauvais exemples de la moralisation de la vie politique

« Si une loi est bonne pour La Réunion je la voterai, si elle n'est pas bonne pour La Réunion, je m'y opposerai », c'est en substance le mot d'ordre de candidats qui aspirent à devenir députés ou à le rester. Au moment où est déposé sur le bureau du Sénat le projet de loi sur la moralisation politique, un tel mot d'ordre interpelle.

En effet, les candidats qui s'expriment de la sorte veulent siéger dans le groupe de La République en Marche, ou alors disent qu'ils voteront la confiance au gouvernement d'Édouard Philippe. Autrement dit, ils se préparent à faire partie d'une majorité parlementaire annoncée comme la plus pléthorique depuis la création de la 5e République, ce dont ils comptent bien tirer quelques avantages.

Il est intéressant de confronter cette affirmation de députés sortants « macrocompatibles » avec l'épreuve des faits. Quand François Hollande est élu en 2012, il prétend ceci : « mon ennemi, c'est la finance ». Cela se déclinait dans un programme qui se voulait progressiste. C'est donc sur cette base qu'il a été élu président de la République et que dans la foulée les électeurs lui ont donné une majorité à l'Assemblée nationale.

Mais dès le début, la finance a été protégée. Ce fut le cas notamment lors du vote de budget d'austérité successifs. Au final, les 5 années de gouvernement socialiste n'ont fait que poursuivre la politique menée par celle de l'UMP au cours des 5 années précédentes avec quelques aménagements.

Pour La Réunion, le résultat de cette politique a été l'augmentation du chômage et la baisse du pouvoir d'achat de la population. En effet, la lutte des Réunionnais aux côtés de la population avait permis d'arracher une hausse des salaires de 150 euros pour les travailleurs qui gagnait un salaire inférieur à 1,4 SMIC, c'était le RSTA et la prime COSPAR. Une des mesures phares de l'ancienne majorité a été la suppression de cet acquis. Elle s'est concrétisée par le vote du Budget cor-

respondant. Ericka Bareigts et Monique Orphé étaient membres de la majorité parlementaire, elles ont voté pour le budget en question et donc pour une baisse de salaire de 150 euros imposée à des dizaines de milliers de travailleurs réunionnais. La Réunion a perdu 10 millions d'euros par an dans cette affaire.

La fin du mandat de François Hollande a été marquée par l'adoption de la loi El-Khomri. Comme en France, ce projet de loi a suscité une large opposition à La Réunion. Ce n'était que justice, car ce texte visait à remettre en cause également de précieux acquis sociaux. Comme le gouvernement a choisi d'utiliser l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter ce texte, il suffit de noter les noms des députés de La Réunion qui ont voté contre la motion de censure pour y trouver ceux qui étaient pour l'adoption de ce texte. Parmi eux, Ericka Bareigts et Monique Orphé figurent dans cette liste.

Il est incontestable que dans ces deux exemples, le gouvernement a fait passer des mesures qui n'étaient pas bonnes pour La Réunion. Mais deux députées candidates à leur réélection ont choisi de voter pour au nom de la discipline du groupe parlementaire majoritaire auquel elles appartenaient.

Aussi, entre soutenir le gouvernement ou défendre les Réunionnais, elles ont choisi la première possibilité. Comme elles veulent siéger dans la future majorité parlementaire, il n'y a donc aucune illusion à se faire sur leur attitude future si par malheur elles étaient réélues. Autrement dit, leurs actes montrent qu'elles mentent aux électeurs. C'est une attitude qui bat en brèche toute volonté de moraliser la vie politique, car des citoyens donnent leurs voix à des candidats qui n'appliquent pas le programme qu'ils promettent. Comment ces candidats peuvent-ils alors oser parler de moralisation de la vie politique ?

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année

Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Le suppléant de la candidate soutenue par le PCR et France Insoumise victime d'agissements condamnables

Julie Pontalba accuse Ericka Bareigts de harcèlement moral

Dans une lettre ouverte adressée à Ericka Bareigts, candidate soutenant la majorité présidentielle, Julie Pontalba (PCR-France Insoumise) dénonce le harcèlement subi par son suppléant, membre de la France Insoumise, en vue d'obtenir un soutien à l'ex-ministre des Outre-mer pour le 2e tour des élections législatives à Saint-Denis. Voici le texte de cette lettre intitulée « Madame, de telles méthodes ne vous honorent pas ! ».



Stéphane Ducamp, suppléant de Julie Pontalba, et Julie Pontalba.

« J'ai beaucoup hésité avant de vous livrer le témoignage suivant. Dimanche après midi, je conduis mon suppléant à son bureau de vote pour accomplir son devoir de citoyen. A un moment, il reçoit un appel de Mme Ericka Bareigts qui souhaite l'entretenir sur le deuxième tour, alors même que le scrutin n'était pas clos. Ce n'était pas la première fois qu'il était contacté par l'équipe de la ministre sortante. Durant la

campagne, des proches et des élus l'ont appelé sous prétexte de prendre de ses nouvelles, pour pouvoir discuter du second tour. Dimanche c'était l'appel de trop et certainement le dernier.

Mon suppléant est malade. Il était très actif dans cette campagne mais il n'était plus opérationnel durant les deux dernières semaines et s'en était excusé auprès de toute l'équipe qui le savait affaibli. Ces agissements sont donc graves et

condamnables. Cela porte un nom : le harcèlement moral.

Quelle n'a pas été ma surprise, et celle de mes ami-e-s, de constater dans la presse que Mme Bareigts annonce le ralliement du "suppléant de Julie Pontalba" 1. Aussitôt, j'ai pensé aux nombreux autres responsables associatifs qui, comme lui, reçoivent des subventions publiques, issues de la Commune ou de ses réserves parlementaires et ministérielles. Ces procédés relèvent du clientélisme, une méthode que j'avais déjà dénoncée 2. Si la moralisation de la vie publique a été un thème majeur des législatives ce n'est pas un hasard, et pour cause.

Julie Pontalba

PJ : Voici le message que j'ai adressé à mon suppléant : "j'ai vu ton soutien à EB, dans le JIR. Avec plus de 6000 voix d'avance sur son adversaire je pense qu'elle n'avait pas besoin de t'obliger à faire cela. Ces méthodes sont dégradantes pour elle et ne l'honorent pas. Et ne t'inquiète pas on tient bon. Guéris vite."

In kozman pou la rout

« Matant i san bon, tonton gro transpirasyon »

Mi souvien mon papa té i yèm shant bann shanson lontan, bann shanson dann tan li té jenn. An parmi l'avé inn téi di lo papa avèk lo momon lété mal asorti. Dizon té i ropran in pé kozman pou la rout moin la mark zordi. Sa sé dé shoz k'i ariv, mé la pa pou sa lo dé koté soulyé i antann pli mal sansa pli bien ké kan zot lé in pé parèy rantre zot. Sanm pou moin, lé shoz i pé roul konmsa ziska lo diférans i oi tro é l'èrla konm i di, i ariv la bransh i kass, sansa i bril la paye. In késtyon kant mèm : ziskakan dé moun pa ditou parèy i pé viv ansanm ? Pètète tout in vi si inn konm l'ot néna l'èspri larj épi i yèm vréman. I pé mèm an n'avoir nos d'or, nos l'arzan épi nos platine rant dé moun. Alé, mi lèss azot fé travaye z'ot tête la dsi é ni artrouv pli d'van sipétadyé.

La force des tempêtes - Cécile et Épicure (1)

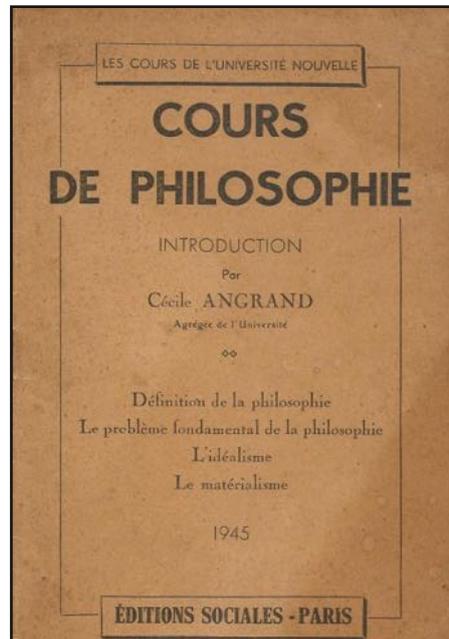
Agrégée de l'université – elle se targuait d'avoir été l'une des premières à l'être en philo-, elle fut l'auteure en 1945-46 de quatre plaquettes aux Éditions Sociales dans la série des « Cours de l'Université nouvelle ». Une entrée au Dictionnaire du mouvement ouvrier et social, le Maitron, indique qu'elle avait « milité sous l'Occupation avec Jeanne Gaillard et contribué à la parution clandestine de L'Université libre ».

Fondées au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les Éditions Sociales furent sur une quarantaine d'années la principale maison d'éditions du Parti communiste français. Les Cours de l'Université Nouvelle visaient dès la Libération à faire « Apprendre pour mieux servir la France et son peuple », il s'agissait d'une université populaire qui prodiguait des cours libres dans les salles de réunion parisiennes. Cécile en était membre, au côté de Roger Garaudy, de quelques autres. Parmi le comité de patronage, figuraient deux prix Nobel : Paul Langevin et Frédéric Joliot-Curie, dans cette liste les noms d'Henri Wallon, et de Marcel Prenant.

Rédactrice du 1er fascicule à être tiré, celui-ci porte pour titre : « Cours de philosophie : Définition de la philosophie, Le problème fondamental de la philosophie, L'idéalisme, Le matérialisme » (juxtaposition à valeur adversative), la jeune professeure de philo fut inscrite, en avril, sur la liste d'Union patriotique, républicaine et antifasciste présentée par le Parti communiste, liste qui rassemblait « des militants de la résistance. » Elle s'était présentée sur le 3e secteur de Paris, à savoir les « quartiers riches ». Cela est omis de la part du Maitron, pourtant ces élections municipales de 1945 étaient les 1ères élections depuis la fin de la guerre, les premières aussi où les femmes faisaient usage de leur droit de vote. Le PCF l'emporta sur Paris avec 32 % des votants devant la SFIO.

L'année suivante, Cécile signa un 2e fascicule des Cours de l'Université nouvelle en collaboration avec Roger Garaudy, jeune député communiste du Tarn : ce fut le « Cours de philosophie : Les origines françaises du matérialisme, 1. Descartes, 2. Les origines françaises du matérialisme dialectique, 3. Diderot et les origines françaises du matérialisme (par Garaudy) ».

L'écrivain Pierre Gripari, en 1989, m'indiquait avoir entendu son prof de philo de khâgne d'Henri IV, Ferdinand Alquié, s'exclamer – ce devait être en 44- : « Madame Angrand se fout du monde ! » par le fait qu'elle faisait de Descartes un matérialiste. Lui ayant rapporté ce mot, alors, elle s'est mise à sourire et balaya d'un revers de main comme on chasse une mouche : « Une erreur de jeunesse »... Mot qui mit en joie le conteur : « Oh, la charmante dame ! »...



Cours de philosophie (Définition de la philosophie, Le problème fondamental de la philosophie, L'idéalisme, Le matérialisme) par Cécile Angrand, éditions Sociales.

Elle ne m'expliqua, pourtant, en rien ce reniement. Je regrette encore de ne pas lui en avoir prié de m'en fournir.

En 46 toujours, parut le fascicule III : « Le Matérialisme dialectique de Marx et Engels, les lois de la dialectique ».

Un fascicule IV le suivit de près, en collaboration avec Garaudy avec pour titre : « Le Matérialisme historique, Les principes du matérialisme historique, Les lois de l'histoire (par Garaudy) ».

La notice du dictionnaire précise que Cécile Angrand se présenta cette année-là aux élections législatives du 10 novembre sur la liste des candidats communistes dans la 1ère circonscription de la Seine. Il est indiqué qu'elle figura aussi sur la liste du Parti communiste d'Union

républicaine et résistante en 5e position en 1951 », alors que divorcée, elle s'était remariée dès 48 avec un directeur commercial.

Et puis plus rien. Aucune marque de représentation politique, ni de publication pendant 31 ans, jusqu'en 1979, où sous la sollicitation d'anciennes élèves, elle participa à un numéro de la revue féministe « Sorcière » (n°18).

Faut-il dire que la presse de l'époque épluchée montre qu'avant la rédaction des plaquettes, début 1938, elle avait rédigé un texte, « Les jeunes filles et le choix d'une profession », pour la Revue de France, où elle affirmait déjà son féminisme. Sans doute le divorce avec l'historien Pierre Angrand l'avait-elle éloignée de la sphère politique ainsi que de toute volonté éditoriale.

Les archives du Colonel Fabien n'ont rien conservé de cet engagement communiste.

Le rédacteur de la notice du Maitron, Claude Penetier, précise : « Issue d'une famille de petits fonctionnaires, elle était fille d'un professeur au petit lycée et d'une mère professeure de musique » (de piano). Milieu protestant austère. « Elle enseigna au lycée de jeunes filles de Bourges (Cher) où elle se maria le 26 juin 1931 avec Pierre Angrand, professeur dont elle partageait le militantisme communiste. Ils eurent deux enfants. »

Sur la page de garde de « Souvenirs romantiques » de Théophile Gautier, imprimé en 1929, daté par son propriétaire de mai 1930, le futur mari de Cécile reprenait une note de stage de 1927 : Melle Joint (future Madame Angrand) « sera dans l'enseignement une personnalité de haute valeur ». Cécile aidera son mari plusieurs années durant (en 1933, 1934, 1935, admission en 1937) à répéter le grand oral de l'agrégé d'histoire-géographie qu'il finira par décrocher.

« Cécile Angrand fut nommée avec son mari en 1935 au lycée de Reims (Marne), en 1937 au lycée d'Amiens (Somme) puis au lycée Jules Ferry à Paris en 1939. » Décédée en 1993. Voilà.

Mais cela n'était pas ma grand-mère, c'était juste une statue.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Ni doi ranfors nout z'arm si ni vé transform nout péi

Lindi soir la fé in rényon dizon lo parلمان nout parti, son komité santral si zot i vé. Konm d'abitid moin la antann dé shoz la bien intérêt amoin, mé an parmi moin la antann lo kozman, mi déliv pou zot konm moin la antandi é konm moin la konpri.

Lo kamarad la fé lo rapor la poz in késtyon inportan : li la domann lo moun té la, kosa i lé in parti ? Aprésa li la fé pou répons : in parti i doi an avoir son l'idéoloji é la n'ot sé bann z'idé kominis vi ké nou sé in parti kominis. Si ni konplète ankor in pé, ni pé di sé bann zidé kominis adapté pou La Rényon vi ké nou sé in parti kominis rényoné.

Kosa i fo ankor : in program avèk in bann rovandikasyon é sa sé in n'afèr nou néna ; nou lé près tousèl pou an avoir in n'afèr konmsa par raport d'ot na poin ni l'idéoloji, ni in program fiks épi bien établi.

In part, sé kosa ankor ? Sé in l'organizasyon k'I pé pèrmète amenn bann z'aksyon k'I fo pou aplik lo program. Li l'azout aprésa, dsi la késtyonn la roganizasyon : nou lé pa tro o poin koméla é si la poin la roganizasyon lé difisil fé nout bann z'aksyon konm k'i fo.

In pé pli tar dann la soiré, na in n'ot la di konmsa : nou na lé z'idé i fo, lo program i fo, i rès lo moun pou port sa dann l'opinyon sitou ké nou la poin in gran zournal é nou la poin non pli l'ède la radyo, é la télé k'i fo pou fé partaz l'opinyon piblik nout z'idé é nout program. Donk fo ni trouv nou mèm nout tishomin, granshomin.

Pli tar moin la antann ankor in n'ot apré dir i fo amenn la politik d'inyon konm nou la fé an tou tan é kan nou la bien pratik sa ébin nou la ranport désèrtènn viktoir. Kansa ? Dann tan lo CRADS : comité réunionnais d'action demokratik é sosyal ; dann tan bann l'unyon demokratik, dann tan l'alyans.

Final de kont, konm di l'ot, nou lé pa san lé z'arm, mé ni doi sirman ranfors nout z'arm si ni vé transform nout péi. : ranfors nout poin fèb é konsèrv nout poin for.

Justin